

Sur le procédé

Procédés Transit-Tex 2s2

Transit-Tex Max 2s3

Transit-Tex Max 33

Famille de produit/Procédé : Procédé de revêtement de sol à pose particulière à usage bâtiment

Titulaire : **Société Gerflor**
Internet : www.gerflor.com

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

Groupe Spécialisé n° 12 - Revêtements de sol et produits connexes

Versions du document

Version	Description	Rapporteur	Président
V4	<p>Cette version intègre les modifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Introduction du procédé TRANSIT-TEX MAX 33 ; • Mise à jour suite à l'entrée en vigueur de la norme NF DTU 53.12 qui remplace la norme NF DTU 53.2 ; • Mise à jour au § B « Résultats expérimentaux » : Des résultats et numéro de rapports sur les caractéristiques de réaction au feu, d'acoustique, d'aptitude à l'emploi et des valeurs de pelages et cisaillements avant et après vieillissement du revêtement TRANSIT-TEX MAX 33 ; • Aux tableaux 4 et 5 en fin de Dossier Technique : Introduction des caractéristiques géométriques et pondérales et caractéristiques d'identification et d'aptitude du revêtement TRANSIT-TEX MAX 33. 	Gilbert FAU	Yann RIVIERE

Descripteur : Procédés de revêtements de sol plastiques manufacturés en lés principalement destinés à la rénovation des sols dans les locaux d'habitation et posés soit maintenus en périphérie et sous les joints entre lés à l'aide d'un ruban adhésif double face, d'un ruban auto-agrippant ou d'une colle, soit maintenus en plein à l'aide d'un produit de maintien dans les locaux intérieurs au plus classés U3P3E2C2, U3P2E2C2 et U2sP3E2C2 en travaux neufs ou de rénovation.

Table des matières

1.	Avis du Groupe Spécialisé	5
1.1.	Définition succincte	5
1.1.1.	Description succincte	5
1.1.2.	Mise sur le marché	5
1.1.3.	Identification	5
1.2.	AVIS	5
1.2.1.	Domaine d'emploi accepté	5
1.2.2.	Appréciation sur le procédé	7
1.2.3.	Prescriptions Techniques	8
1.3.	Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé.....	9
1.3.1.	Travaux en présence de matériaux contenant de l'amiante	9
1.3.2.	Mise en œuvre et aspect de l'ouvrage	9
1.3.3.	Traitement des joints entre lés.....	9
1.3.4.	Réaménagement et remise en service du local	9
1.3.5.	Pose sur ancien carrelage	9
1.3.6.	Configuration de pose	9
1.3.7.	Dépose du revêtement	9
2.	Dossier Technique.....	10
2.1.	Données commerciales	10
2.1.1.	Coordonnées	10
2.2.	Description	10
2.3.	Domaine d'emploi	10
2.4.	Définition qualitative et quantitative	12
2.4.1.	Revêtement de sol.....	12
2.5.	Produits associés.....	12
2.5.1.	Bandes adhésives.....	13
2.5.2.	Ruban auto-agrippant	13
2.5.3.	Pose maintenue en plein	14
2.5.4.	Colles acryliques	14
2.5.5.	Traitement des joints entre lés.....	15
2.5.6.	Cordon de soudure	15
2.6.	Présentation – Étiquetage	15
2.6.1.	Aspect	15
2.6.2.	Coloris et dessins	15
2.6.3.	Identification	15
2.7.	Fabrication et contrôles.....	15
2.7.1.	Fabrication	15
2.7.2.	Contrôles	15
2.8.	Supports admis et préparation des supports	15
2.8.1.	Supports admis.....	15
2.8.2.	Supports neufs à base de liants hydrauliques.....	15
2.8.3.	Supports neufs à base de bois	16
2.8.4.	Chapes fluides à base de sulfate de calcium.....	16
2.8.5.	Supports existants en rénovation	16
2.9.	Mise en œuvre	18

2.9.1.	Type de pose en fonction du support	18
2.9.2.	Stockage.....	18
2.9.3.	Traçage des axes et calepinage des surfaces.....	18
2.9.4.	Réception du revêtement	18
2.9.5.	Pose du revêtement.....	18
2.9.6.	Traitement des joints de dilatation.....	20
2.9.7.	Raccordement aux revêtements adjacents.....	20
2.9.8.	Traitement des joints périphériques	20
2.9.9.	Traitement du raccordement aux tuyauteries traversantes et aux pieds d'huisseries	21
2.9.10.	Contrôles d'exécution	21
2.9.11.	Pose sur plancher chauffant	21
2.10.	Mise en service	21
2.11.	Assistance technique	21
2.12.	Entretien - Utilisation.....	21
C1.	Données Environnementales	22
C2.	Autres références	23

1. Avis du Groupe Spécialisé

Le Groupe Spécialisé n° 12 - Revêtements de sol et produits connexes de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques a examiné, le 22 octobre 2020, les procédés « **TRANSIT-TEX 2s2** », « **TRANSIT-TEX MAX 2s3** » et « **TRANSIT-TEX MAX 33** », présenté par la Société GERFLOR. Il a formulé, sur ce procédé, le Document Technique d'Application ci-après. L'avis a été formulé pour les utilisations en France métropolitaine.

1.1. Définition succincte

1.1.1. Description succincte

Procédés de revêtements de sol plastiques manufacturés en lés principalement destinés à la rénovation des sols dans les locaux d'habitation et posés soit maintenus en périphérie et sous les joints entre lés à l'aide d'un ruban adhésif double face, d'un ruban auto-agrippant ou d'une colle, soit maintenus en plein à l'aide d'un produit de maintien.

Ils sont constitués :

Procédés de revêtements de sol en PVC avec envers textile « TRANSIT-TEX 2S2 » et « TRANSIT-TEX MAX 2S3 » destiné principalement à une pose semi-libre (ou pose périphérique), c'est-à-dire maintenu en périphérie du local et au droit des joints entre lés.

Ils peuvent aussi être posé maintenu en plein, à l'aide d'un produit de maintien adapté comme décrit à l'article 2.9.5.6.

Ils sont composés :

- les revêtements de sol PVC hétérogènes avec envers textile « TRANSIT-TEX 2S2 » et « TRANSIT-TEX MAX 2S3 » ;
- les bandes adhésives double-face, le ruban auto-agrippant, les produits de maintien ou les colles acryliques préconisés décrits aux articles 2.5.1, 2.5.2, 2.5.3, 2.5.4 du Dossier Technique ;
- le produit de traitement à froid pour l'usage décrit au § 2.5.5 du Dossier Technique ;
- et d'un mastic MS-Polymère pour le calfatage des jeux périphériques dans les pièces humides.

Procédé de revêtement de sol en PVC avec envers textile « TRANSIT-TEX MAX 33 » destiné principalement à une pose semi-libre (ou pose périphérique), c'est-à-dire maintenu en périphérie du local et au droit des joints entre lés.

Ils sont composés :

- le revêtement de sol PVC hétérogène avec envers textile « TRANSIT-TEX MAX 33 » ;
- la bande adhésive double-face, le ruban auto-agrippant ou les colles acryliques préconisés et décrits aux articles 2.5.1, 2.5.2, 2.5.3, 2.5.4 du Dossier Technique ;
- Les joints sont soudés à chaud avec le cordon d'apport CR 40 de la société GERFLOR décrit à l'article 2.5.6 du Dossier Technique.
- et d'un mastic MS-Polymère pour le calfatage des jeux périphériques dans les pièces humides.

1.1.2. Mise sur le marché

En application du Règlement (UE) n° 305/2011, les revêtements TRANSIT-TEX 2S2, TRANSIT-TEX MAX 2S3 et TRANSIT-TEX MAX 33 font l'objet de déclarations des performances (DdP) établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14041.

Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

1.1.3. Identification

La dénomination commerciale exclusive, le type, l'épaisseur, le dessin, le coloris, la longueur et un repère correspondant à la date de fabrication (numéro de lot) figurent sur les emballages.

1.2. AVIS

1.2.1. Domaine d'emploi accepté

Procédés TRANSIT-TEX 2S2 et TRANSIT-TEX MAX 2S3

Locaux d'habitation individuelle ou collective, en travaux neufs ou rénovation, relevant du Tableau 1 de la notice sur le classement UPEC des locaux en vigueur et au plus classés, selon le mode de pose et le support, comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessous :

Tableau 1 – Destination et classement UPEC

Support	Revêtement	Locaux classés au plus (*)
		Pose semi-libre (périphérique + joint) Pose maintenue en plein
Neuf ou existant non revêtu ou remis à nu : à base de liant hydraulique y compris plancher chauffant à eau chaude	TRANSIT-TEX 2S2	U3 P2 E1/2 C2
	TRANSIT-TEX MAX 2S3	U2s P3 E1/2 C2
Neuf ou existant non revêtu ou remis à nu : bois ou panneaux à base du bois chape fluide à base de sulfate de calcium Ancien revêtement adhérent à base de linoléum	TRANSIT-TEX 2S2	U3 P2 E1 C2
	TRANSIT-TEX MAX 2S3	U2s P3 E1 C2
Ancien revêtement adhérent : Carreaux céramiques Sol résilient compact y compris dalles semi-flexibles amiantées ou non peinture de sol résine coulée	TRANSIT-TEX 2S2	U3 P2 E1/2 C2
	TRANSIT-TEX MAX 2S3	U2s P3 E1/2 C2

(*) : Hors escaliers et pentes.
E1 : Pièces sèches : Joints traités à froid.
E2 : Pièces humides : Joints traités à froid et calfatage en rives et aux pénétrations conformément aux articles 2.9.5.7 et 2.9.8.2.
Conformément aux précisions de la notice sur le classement UPEC de locaux (e-cahier du CSTB en vigueur), s'il y a utilisation d'une chaise à roulettes dans le local, sans protection particulière du revêtement, alors le local est au moins classé P3.

La pose, sur planchers chauffants est admise si ces derniers sont conformes aux dispositions des normes NF DTU 65.14 ou NF P52-302 (réf. DTU 65.7).

Les planchers rayonnants électriques (PRE) sont admis uniquement dans le cas de la pose maintenue en plein. La pose semi-libre sur ce type de support est exclue.

La pose sur parquets collés et parquets cloués sur vide sanitaire ou dallage ainsi que sur parquets flottants est exclue.

Procédé TRANSIT-TEX MAX 33

Locaux intérieurs des bâtiments d'habitation, civils, administratifs, commerciaux, d'enseignement, d'hôtellerie, maisons médicales et assimilés, ainsi que les maisons d'accueil pour personnes âgées et établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, en travaux neufs ou rénovation, relevant de la notice sur le classement UPEC des locaux en vigueur et au plus classés, selon le mode de pose et le support, comme indiqué dans le tableau 2 ci-dessous :

Tableau 2 – Destination et classement UPEC

Support	Revêtement	Locaux classés au plus
		Pose semi-libre (périphérique + joint) (*)
Neuf ou existant non revêtu ou remis à nu : à base de liant hydraulique y compris plancher chauffant à eau chaude	TRANSIT-TEX MAX 33	U3 P3 E1/2 C2
Neuf ou existant non revêtu ou remis à nu : bois ou panneaux à base du bois chape fluide à base de sulfate de calcium Ancien revêtement adhérent à base de linoléum	TRANSIT-TEX MAX 33	U3 P3 E1 C2
Ancien revêtement adhérent : Carreaux céramiques Sol résilient compact y compris dalles semi-flexibles amiantées ou non peinture de sol résine coulée	TRANSIT-TEX MAX 33	U3 P3 E1/2 C2

(*) : Hors escaliers et pentes.
E1, E2 : Joint entre lés soudés à chaud comme indiqué à l'article 2.9.5.7.
E2 sur support bois : Joint entre lés soudés à chaud ;
Traitements des rives et des pénétrations tels que définis à l'article 2.9.8

La pose, sur planchers chauffants est admise si ces derniers sont conformes aux dispositions des normes NF DTU 65.14 ou NF P52-302 (réf. DTU 65.7).

La pose sur plancher chauffant électrique est exclue en pose semi-libre.

La pose sur plancher chauffant rafraichissant est exclue.

La pose sur parquets collés et parquets cloués sur vide sanitaire ou dallage ainsi que sur parquets flottants est exclue.

1.2.2. Appréciation sur le procédé

1.2.2.1. Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

Réaction au feu

Les revêtements GERFLOR FIBER TECHNOLOGY font l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1, avec classement C_{fi-s1} valable en pose libre ou collée sur panneau de particules de bois ignifugé classé C_{fi-s1} de masse volumique $\geq 510 \text{ kg/m}^3$ et sur supports fibres-ciment $A2_{fi-s1}$ ou $A1_{fi}$ et de masse volumique $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$. (Laboratoire CRET n° 2018/176-1 du 12/10/2018).

La masse surfacique, l'épaisseur totale et l'épaisseur de couche d'usure des revêtements TRANSIT-TEX 2s2 et TRANIST-TEX MAX 2s3 entrent dans les limites d'application de ce rapport de classement.

Le revêtement TRANSIT-TEX MAX 33 fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1, avec classement C_{fi-s1} valable en pose libre et collée sur support panneau de particules de bois ignifugé de classe C_{fi-s1} de masse volumique $\geq 510 \text{ kg/m}^3$ et sur fibres-ciment $A2_{fi-s1}$ ou $A1_{fi}$ et de masse volumique $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$. (Laboratoire CRET n° 2019/226-1 du 10/12/2019).

Acoustique

Le revêtement TRANSIT-TEX 2S2 fait l'objet d'un essai de type avec une efficacité normalisée d'isolation au bruit de choc $\Delta L_w = 16 \text{ dB}$ selon la norme EN ISO 717-2 et une sonorité à la marche de classe B selon la norme NF S 31-074 (rapport d'essai du CSTB n° AC19-26080938-2 du 26/02/2020).

Le revêtement de sol TRANSIT-TEX MAX 2S3 fait l'objet d'un essai de type avec une efficacité normalisée d'isolation au bruit de choc $\Delta L_w = 19 \text{ dB}$ selon la norme EN ISO 717-2 et une sonorité à la marche de classe A selon la norme NF S 31-074 (rapport d'essai du CSTB n° AC19-26080938-1 Rév01 du 26 Février 2020).

Le revêtement TRANSIT-TEX MAX 33 fait l'objet d'un essai de type avec une efficacité normalisée d'isolation au bruit de choc $\Delta L_w = 19 \text{ dB}$ selon la norme EN ISO 717-2 et une sonorité à la marche de classe A selon la norme NF S 31-074 (rapport d'essai du CSTB n° AC19-26083033-1 du 18/12/2019).

Travaux en présence d'amiante

Les travaux de mise en œuvre des revêtements sur ancien support contenant de l'amiante relèvent du strict respect de la réglementation en vigueur en ce qui concerne l'ensemble des travaux.

Données environnementales

Il existe une déclaration environnementale (DE) pour ces produits mentionnés au paragraphe C1 du Dossier Technique Etabli par le Demandeur. Il est rappelé que cette DE n'entre pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi du produit.

Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci. Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent Avis. Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

Prévention des accidents et maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Les composants du procédé font l'objet de Fiches de Données de Sécurité (FDS) individuelles disponibles auprès du titulaire et qui portent sur la présence éventuelle de substances dangereuses et sur les phases de risque et les consignes de sécurité associées. L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ces composants (ou procédés) sur les dangers éventuels liés à leur mise en œuvre et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

1.2.2.2. Durabilité - Entretien

Les classements de l'article 1.2.1 ci-avant signifient, dans des conditions normales d'usage et d'entretien, une présomption de durabilité de l'ordre d'une dizaine d'années.

Cf. « Notice sur le classement UPEC des locaux », Cahier du CSTB 3782_v2 de Juin 2018.

Les méthodes préconisées pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver au sol un aspect satisfaisant.

1.2.2.3. Fabrication et contrôle

Cet Avis est formulé en prenant en compte les contrôles et modes de vérification de fabrication décrits dans le Dossier Technique Etabli par le Demandeur (DTED).

1.2.2.4. Mise en œuvre

La mise en œuvre est admise sur support neuf et support existant après dépose de l'ancien revêtement.

La mise en œuvre sur revêtement de sol existant n'est admise que si la part de la surface détériorée n'excède pas 10 % de la surface totale. Elle requiert, de la part de l'entreprise, une étude préalable du sol existant conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 pour les supports visés par cette norme et au e-cahier du CSTB 3635_V2 pour les autres supports admis.

Les dispositions générales relatives aux supports neufs sont celles décrites dans la norme NF DTU 53.12. Pour les supports en rénovation, celles de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 pour les supports visés par cette norme et du e-cahier du CSTB 3635_V2 pour les autres supports admis s'appliquent, complétées par les dispositions indiquées à l'article 2.8.5.2 du Dossier Technique.

La pose semi-libre s'effectue par fixation du revêtement exclusivement à l'aide d'un des produits préconisés (rubans adhésifs double face à choisir parmi ceux préconisés en fonction de la nature du support, ruban auto-agrippant ou colles acrylique) en périphérie du local et sous les joints entre lés, au droit des passages de porte et des joints de dilatation.

La pose maintenue en plein est réalisée à l'aide d'un des produits de maintien préconisés et dans les conditions décrites à l'article 2.9.5.6 du Dossier Technique.

Dans tous les cas :

- les joints entre lés sont traités à froid ou à chaud avec le produit préconisé ;
- le revêtement est arasé en rives.

Dans les locaux classés E2, le jeu périphérique (entre 1 et 2 mm max) est traité par remplissage au mastic MS Polymère.

Dans le cas de la pose sur dalles vinyle-amiante, le mastic est appliqué sur la bande adhésive double-face de maintien périphérique, sans contact avec le support (cf. article 2.9.8 du Dossier Technique) en aménageant un espace périphérique de 3 à 5 mm.

La qualité de pose requiert un calepinage préalable soigné dans les conditions décrites au Dossier Technique.

La pose ne présente pas de difficulté particulière mais l'entreprise doit toutefois être avertie des spécificités liées à la pose semi-libre.

Elle doit en particulier veiller, en ce qui concerne le support, au respect des exigences de propreté, d'intégrité et de tenue mécanique du support (les gros grains résiduels sont susceptibles de provoquer des surépaisseurs et la présence de poussière ou de salissures dans les zones de fixation peuvent nuire à celle-ci).

Un soin particulier doit être apporté dans le traitement des joints entre lés (respect des préconisations d'emploi du produit de traitement à froid) et du calfatage en rives, pieds d'huissier et aux pénétrations dans le cas des locaux classés E2.

Cas particulier de la mise en œuvre sur dalles en vinyle amiante

Dans ce cas, dès lors que les travaux nécessitent la reconnaissance, la reprise ou la dépose totale ou partielle de dalles, la mise en œuvre exige le respect de la réglementation en vigueur concernant les travaux en présence de produits ou matériaux contenant de l'amiante.

1.2.3. Prescriptions Techniques

1.2.3.1. Eléments du dossier de consultation

Conformément à la réglementation en vigueur, il appartient au Maître d'ouvrage de produire les informations et les documents relatifs à la présence d'amiante.

L'entreprise devra également être informée du type et de l'état du support.

En outre, dans le cas de la pose sur dalles en vinyle amiante, il devra faire procéder à un diagnostic préalable de l'état du support afin de déterminer la nécessité ou non de dépose partielle ou totale du revêtement existant, par exemple conformément au Cahier du CSTB 3635_V2 et à la réglementation en vigueur.

Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

1.2.3.2. Cas de la pose sur un ancien revêtement de sol combustible conservé

Le titulaire de l'Avis Technique doit produire un justificatif émanant d'un laboratoire agréé permettant d'apprécier le classement de réaction au feu possible sur ancien revêtement.

Le Maître d'œuvre devra s'assurer de la conformité du classement de réaction au feu du système à l'exigence réglementaire en vigueur qui s'applique au local.

1.2.3.3. Cas particulier de la pose sur ancien revêtement sur plancher chauffant à eau chaude

Dans ce cas, il appartient à l'entreprise de pose de se conformer au critère de résistance thermique tel que décrit au § 2.8.5.4 du Dossier Technique, et de se rapprocher de la société GERFLOR à cet effet.

La société GERFLOR est tenue d'apporter son assistance technique à l'entreprise de pose sur ce point.

1.2.3.4. Chauffage des locaux

Lorsque les conditions du chantier le nécessitent, il appartient au Maître d'ouvrage de prévoir et mettre à disposition les moyens nécessaires pour assurer un apport de chauffage permettant de satisfaire l'exigence de température minimale de + 10 °C requise pour le stockage et la mise en œuvre du revêtement.

1.2.3.5. Missions incombant à l'entreprise de revêtement de sol

Outre les exigences de la norme NF DTU 53.12 partie 2, il appartient à l'entreprise de sol de veiller au respect des dispositions suivantes.

Cas général

Dans tous les cas, quel que soit le support, il appartient à l'entreprise de prévoir une intervention sur site, 24 heures au moins et 48 heures au plus après la mise en œuvre, pour procéder au repositionnement éventuel du revêtement.

Cas particulier des travaux sur dalles vinyle amiante

Dans le cas particulier de la mise en œuvre sur dalles en vinyle amiante existantes, il appartient à l'entreprise de revêtement de sol de respecter la réglementation en vigueur à ce sujet qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

1.2.3.6. Mise en œuvre sur chape fluide à base de sulfate de calcium

Les dispositions de mise en œuvre sont celles décrites dans l'Avis Technique en cours de validité de la chape. En outre, dans le cas de la pose maintenue en plein, préalablement à la pose du revêtement, la réalisation d'un enduit de sol adapté faisant l'objet d'un certificat QB avec classement P3 en cours de validité est requise, après ponçage fin, conformément à son certificat et selon le cas au CPT 3634_V2 « Exécution des enduits de sol – travaux neufs » ou au CPT 3635_V2 « Exécution des enduits de sol – Rénovation » ;

Ces travaux devront être inscrits dans les pièces de marché au lot Revêtement de sol.

1.2.3.7. Protection contre les remontées d'humidité sur ancien dallage et supports exposés à des reprises d'humidité

Dans le cas d'un ancien dallage ou support exposé à des reprises d'humidité (y compris revêtu d'un carrelage), une étude du support devra être réalisée en vue de déterminer la présence ou non d'un ouvrage d'interposition assurant la protection contre les remontées d'humidité. En cas de doute ou bien dans le cas où le résultat de l'étude montre l'absence d'un tel ouvrage, une protection contre les remontées d'humidité devra être réalisée (cf. article 2.8.5.2).

1.2.3.8. Contrôle avant livraison de l'ouvrage

L'entreprise et/ou le Maître d'œuvre sont tenus de vérifier avant livraison de l'ouvrage l'exécution du traitement à froid des jonctions entre lés dans tous les cas et du calfatage en rives et au droit des pénétrations dans les locaux E2.

1.2.3.9. Suivi des performances acoustiques

Le fabricant est tenu d'assurer un suivi de production quant aux performances acoustiques des revêtements de sol, TRANSIT-TEX 2S2, TRANSIT-TEX MAX 2S3 et TRANSIT-TEX MAX 33 à une fréquence d'au moins 1 essai par an.

La tolérance admise dans le cadre du suivi de la performance d'isolation au bruit de choc par rapport à la valeur nominale initiale est de ± 2 dB.

Le fabricant est tenu de faire procéder à une mise à jour du présent Document Technique d'Application si l'écart constaté au cours d'un suivi est en dehors de la tolérance.

1.2.3.10. Assistance technique

La Société GERFLOR est tenue de proposer aux entreprises son assistance technique.

Appréciation globale

L'utilisation du procédé dans le domaine d'emploi accepté (cf. paragraphe 1.2.1) est appréciée favorablement.

1.3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

1.3.1. Travaux en présence de matériaux contenant de l'amiante

Le présent Avis est formulé par le Groupe Spécialisé n° 12 en tenant compte de la réglementation en vigueur au jour de la formulation de l'Avis concernant les travaux en présence de produits ou matériaux contenant de l'amiante. Cette réglementation étant susceptible d'évoluer au cours de la durée de validité du présent Document Technique d'Application, l'attention du Maître d'œuvre et/ou du Maître d'ouvrage est attirée sur la nécessité de respecter la réglementation en vigueur au moment des travaux.

1.3.2. Mise en œuvre et aspect de l'ouvrage

L'attention du Maître d'ouvrage et du Maître d'œuvre est attirée sur le risque de vieillissement accéléré et/ou d'encrassement des joints entre lés du revêtement en cas de non-respect de la préconisation de traitement à froid.

1.3.3. Traitement des joints entre lés

L'attention du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre est attirée sur le risque de désordre à terme en cas de non-respect des préconisations de traitement à froid ou soudure à chaud des joints entre lés et de traitement des rives dans les locaux classés E2.

1.3.4. Réaménagement et remise en service du local

L'attention du maître d'ouvrage et de l'utilisateur est attirée sur la nécessité de respecter les préconisations décrites dans le Dossier Technique lors du réaménagement et de la remise en service du local.

1.3.5. Pose sur ancien carrelage

L'attention du Maître d'ouvrage et du Maître d'œuvre est attirée sur le risque d'apparition à terme en surface du revêtement du spectre des joints de carreaux (notamment en cas de joints larges) dans le cas d'un défaut de préparation ou d'une préparation inadaptée sur ancien carrelage.

1.3.6. Configuration de pose

Le présent Document Technique d'Application ne vise pas la pose du revêtement sans maintien sur le support en périphérie du local ou sous les joints entre lés.

1.3.7. Dépose du revêtement

Le présent Avis formulé par le GS 12 ne vise pas les travaux ultérieurs de dépose des systèmes de revêtements de sol TRANSIT-TEX 2S2, TRANSIT-TEX MAX 2S3 et TRANSIT-TEX MAX 33.

2. Dossier Technique

Issu du dossier établi par le titulaire

2.1. Données commerciales

2.1.1. Coordonnées

Titulaire : Société Gerflor
43 boulevard Garibaldi
FR – 69170 Tarare
Internet : www.gerflor.com

2.2. Description

Procédés de revêtements de sol en PVC avec envers textile « TRANSIT-TEX 2S2 » et « TRANSIT-TEX MAX 2S3 » destinés principalement à une pose semi-libre (ou pose périphérique), c'est-à-dire maintenu en périphérie du local et au droit des joints entre lés.

Ils peuvent aussi être posé maintenu en plein, à l'aide d'un produit de maintien adapté comme décrit à l'article 2.9.5.6.

Ils sont composés de :

- les revêtements de sol PVC hétérogènes avec envers textile « TRANSIT-TEX 2S2 » et « TRANSIT-TEX MAX 2S3 » ;
- les bandes adhésives double-face, le ruban auto-agrippant, les produits de maintien ou les colles acryliques préconisés décrits aux articles 2.5.1, 2.5.2, 2.5.3, 2.5.4 du Dossier Technique ;
- le produit de traitement à froid pour l'usage décrit à l'article 2.5.5 du Dossier Technique ;
- et un mastic MS-Polymère pour le calfatage des jeux périphériques dans les pièces humides.

Procédé de revêtement de sol en PVC avec envers textile « TRANSIT-TEX MAX 33 » destiné principalement à une pose semi-libre (ou pose périphérique), c'est-à-dire maintenu en périphérie du local et au droit des joints entre lés.

Il est composé :

- le revêtement de sol PVC hétérogène avec envers textile « TRANSIT-TEX MAX 33 » ;
- la bande adhésive double-face, le ruban auto-agrippant ou les colles acryliques préconisés et décrits aux articles 2.5.1, 2.5.2, 2.5.3, 2.5.4 du Dossier Technique ;
- le cordon d'apport CR 40 de la société GERFLOR décrit à l'article 2.5.6 du Dossier Technique.
- et un mastic MS-Polymère pour le calfatage des jeux périphériques dans les pièces humides.

2.3. Domaine d'emploi

Procédés TRANSIT-TEX 2S2, TRANSIT-TEX MAX 2S3

Locaux d'habitation individuelle ou collective, en travaux neufs ou rénovation, relevant du Tableau 1 de la notice sur le classement UPEC des locaux en vigueur et au plus classés, selon le mode de pose et le support, comme indiqué dans le *tableau 1* ci-dessous :

Tableau 1 – Destination et classement UPEC

Support	Revêtement	Locaux classés au plus (*)
		Pose semi-libre (périphérique + joint) Pose maintenue en plein
Neuf ou existant non revêtu ou remis à nu : à base de liant hydraulique y compris plancher chauffant à eau chaude	TRANSIT-TEX 2S2	U3 P2 E1/2 C2
	TRANSIT-TEX MAX 2S3	U2s P3 E1/2 C2
Neuf ou existant non revêtu ou remis à nu : bois ou panneaux dérivés du bois chape fluide à base de sulfate de calcium Ancien revêtement adhérent à base de linoleum	TRANSIT-TEX 2S2	U3 P2 E1 C2
	TRANSIT-TEX MAX 2S3	U2s P3 E1 C2
Ancien revêtement adhérent : Carreaux céramiques Sol résilient compact y compris dalles semi- flexibles amiantées ou non peinture de sol résine coulée	TRANSIT-TEX 2S2	U3 P2 E1/2 C2
	TRANSIT-TEX MAX 2S3	U2s P3 E1/2 C2
(*) : Hors escaliers et pentes. E1 : Pièces sèches : Joints traités à froid ; E2 : Pièces humides : Joints traités à froid et calfatage en rives et aux pénétrations conformément aux articles 2.9.5.7 et 2.9.8.2 Conformément aux précisions de la notice sur le classement UPEC de locaux (e-cahier du CSTB en vigueur), s'il y a utilisation d'une chaise à roulettes dans le local, sans protection particulière du revêtement, alors le local est au moins classé P3.		

La pose, sur planchers chauffants est admise si ces derniers sont conformes aux dispositions des normes NF DTU 65.14 ou NF P52-302 (réf. DTU 65.7).

Les planchers rayonnants électriques (PRE) sont admis uniquement dans le cas de la pose maintenue en plein. La pose semi-libre sur ce type de support est exclue.

La pose sur parquets collés et parquets cloués sur vide sanitaire ou dallage ainsi que sur parquets flottants est exclue.

Procédé TRANSIT-TEX MAX 33

Locaux intérieurs des bâtiments d'habitation, civils, administratifs, commerciaux, d'enseignement, d'hôtellerie, maisons médicales et assimilés, ainsi que les maisons d'accueil pour personnes âgées et établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, en travaux neufs ou rénovation, relevant de la notice sur le classement UPEC des locaux en vigueur et au plus classés, selon le mode de pose et le support, comme indiqué dans le tableau 2 ci-dessous :

Tableau 2 – Destination et classement UPEC

Support	Revêtement	Locaux classés au plus
		Pose semi-libre (périphérique +joint) (*)
Neuf ou existant non revêtu ou remis à nu : à base de liant hydraulique y compris plancher chauffant à eau chaude	TRANSIT-TEX MAX 33	U3 P3 E1/2 C2
Neuf ou existant non revêtu ou remis à nu : bois ou panneaux dérivés du bois chape fluide à base de sulfate de calcium Ancien revêtement adhérent à base de linoléum	TRANSIT-TEX MAX 33	U3 P3 E1 C2
Ancien revêtement adhérent : Carreaux céramiques Sol résilient compact y compris dalles semi-flexibles amiantées ou non peinture de sol résine coulée	TRANSIT-TEX MAX 33	U3 P3 E1/2 C2
(*) : Hors escaliers et pentes. E1, E2 : Joint entre lés soudés à chaud comme indiqué à l'article 2.9.5.7 ; E2 sur support bois : Joint entre lés soudés à chaud ; Traitements des rives et des pénétrations tels que définis au § 2.9.8		

La pose, sur planchers chauffants est admise si ces derniers sont conformes aux dispositions des normes NF DTU 65.14 ou NF P52-302 (réf. DTU 65.7).

La pose sur plancher chauffant rafraichissant est exclue.

La pose sur plancher chauffant électrique est exclue en pose semi-libre.

La pose sur parquets collés et parquets cloués sur vide sanitaire ou dallage ainsi que sur parquets flottants est exclue.

2.4. Définition qualitative et quantitative

2.4.1. Revêtement de sol

2.4.1.1. Type

Revêtements de sol en PVC hétérogènes comprenant un envers textile, présenté sous forme de lés de largeur 2 m ou 4 m, fabriqué par enduction.

Ils comprennent les couches suivantes :

- une couche d'usure transparente en PVC (revêtue en usine d'un traitement de surface) ;
- une couche en PVC imprimée avec armature en voile de verre ;
- une couche d'envers d'équilibrage ;
- une sous-couche en non-tissé polyester.

2.4.1.2. Caractéristiques spécifiées par le fabricant

2.4.1.2.1. Caractéristiques géométriques et pondérales

Cf. tableaux 2 et 4 en fin de Dossier Technique.

2.4.1.2.2. Autres caractéristiques d'identification et d'aptitude

Cf. tableaux 3 et 5 en fin de Dossier Technique.

2.5. Produits associés

Les produits associés préconisés ci-dessous doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

2.5.1. Bandes adhésives

Les adhésifs D75 et Fix & Free 100 sont des bandes adhésives double-face constitués de deux faces adhésives entre lesquelles se trouve une trame polyester.

Le ruban D75 est un ruban double face toilé, il a pour largeur 75 mm ; il est disponible en rouleaux de 25 ml.

L'adhésif Fix & Free 100 est spécialement conçu pour le recouvrement des revêtements de sol plastiques (amiantés ou non). Il a pour largeur 100 mm et est disponible en rouleaux de 25 ml.

L'adhésif Fix & Free 100 est le seul préconisé pour l'emploi avec le procédé « TRANSIT-TEX MAX 33 »

Procédés TRANSIT-TEX 2S2 et TRANSIT-TEX MAX 2S3

Référence	Distributeur
D75	GERFLOR
FIX & FREE 100	GERFLOR

Procédés TRANSIT-TEX MAX 33

Référence	Distributeur
FIX & FREE 100	GERFLOR

2.5.2. Ruban auto-agrippant

Valable uniquement pour les revêtements TRANSIT-TEX 2S2 et TRANSIT-TEX MAX 2S3.

Le ruban auto-agrippant V107 est une bande adhésive développée spécifiquement pour une pose en périphérie et sous les joints des revêtements vinyliques à envers textile.

Référence	Distributeur
V 107	GERFLOR

Largeur : 107 mm

Longueur : 25 ml

Il comprend :

- Un support polypropylène comportant sur une face des « crochets » d'accroche destinées à l'envers textile du revêtement ;
- Une face adhésive destinée au support ;
- Un papier protecteur polyester

2.5.3. Pose maintenue en plein

Valable uniquement pour les revêtements TRANSIT-TEX 2S2 et TRANSIT-TEX MAX 2S3.

Les produits de maintien préconisés (y compris sur sol chauffant) sont les suivants :

Nom	Fabricant / Distributeur
CEGE 100 DPA	SIKA / CEGECOL
TEC 542	H.B. FULLER
ADHESITECH / FIX A760 TECH	BOSTIK
ULTRABOND ECO FIX	MAPEI
930 ADHESICOL	PAREXGROUP
U 1000	UZIN
U 2100	UZIN

2.5.4. Colles acryliques

L'application est réalisable en simple encollage à raison de 250 g/m², à la spatule A5 (TKB).

Nom	Fabricant / Distributeur
CEGE 100 TECHNIC	SIKA / CEGECOL
CEGE 100 HQT	SIKA / CEGECOL
TEC 522	H.B. FULLER
TEC 540	H.B. FULLER
SADERTECH V8 / STIX A800 PREMIUM	BOSTIK
TECHNIMANG	BOSTIK
MIPLAFIX 800	BOSTIK
ULTRABOND ECO 370	MAPEI
914 SUPACRYL	PAREXGROUP
KE 28	UZIN
KE 2000 S	UZIN

La colle est lissée au rouleau laqueur poils mi-longs sur une largeur d'environ 15 cm.

Avant de poursuivre la mise en œuvre, le temps de gommage prescrit par le fabricant de la colle doit être respecté.

Les colles préconisées (y compris sur plancher chauffant) sont les suivantes :

Sur ancien revêtement de sol

Sont concernés les anciens revêtements de sol y compris revêtements de sol en PVC et carrelages avec primaire d'accrochage pour supports non absorbants (à base de dispersion aqueuse).

Les colles préconisées sont les suivantes :

Nom	Fabricant / Distributeur
CEGE 100 TECHNIC	SIKA / CEGECOL
CEGE 100 HQT	SIKA / CEGECOL
PLASTIMANG S	BOSTIK
MIPLAFIX 200	BOSTIK
SADERFIX T3	BOSTIK
GERTEC	GERFLOR
TEC 522	H.B. FULLER
ULTRABOND ECO V4 SP	MAPEI
914 SUPACRYL	PAREXGROUP
KE 2000 S	UZIN

L'application est réalisable en simple encollage à raison de 200 g/m², à la spatule A4 (TKB).

La colle est lissée au rouleau laqueur poils mi-longs sur une largeur d'environ 15 cm.

Avant de poursuivre la mise en œuvre, le temps de gommage prescrit par le fabricant de la colle doit être respecté.

2.5.5. Traitement des joints entre lés

Le produit de traitement préconisé est à base de PVC en solution dans un solvant :

Référence	Distributeur
Soudure à froid (référence 95607)	ROMUS

2.5.6. Cordon de soudure

Cordon de soudure CR40 en PVC pour la réalisation de soudures à chaud étanches entre 2 lés pour le procédé « TRANSIT-TEX MAX 33 » ;

Rouleau de 100 ml.

2.6. Présentation – Étiquetage

2.6.1. Aspect

La surface présente un léger grain de surface grâce au grainage mécanique réalisé en usine, et possède un aspect mat.

2.6.2. Coloris et dessins

La gamme actuelle (qui pourra être modifiée) pour les revêtements « TRANSIT-TEX 2S2 » et « TRANSIT-TEX MAX 2S3 » comprend 16 coloris.

La gamme actuelle (qui pourra être modifiée) pour le revêtement « TRANSIT-TEX MAX 33 » comprend 16 coloris.

D'autres coloris pourront être ajoutés à ces gammes.

2.6.3. Identification

Les emballages comportent le nom et le type ; ceci vaut de la part du fabricant engagement de conformité à la description et aux caractéristiques ci-dessus.

L'épaisseur, le dessin, le coloris, la longueur, un repère correspondant à la date de fabrication (n° de lot) figurent aussi sur les emballages.

2.7. Fabrication et contrôles

2.7.1. Fabrication

La fabrication a lieu à l'usine de Saint Paul Trois Châteaux (26130) de la Société GERFLOR.

2.7.2. Contrôles

La Société GERFLOR procède à des contrôles sur les matières premières, sur les conditions de fonctionnement des matériels de fabrication et sur les produits finis ; la Société GERFLOR procède également à des contrôles statistiques sur produits finis.

Un suivi périodique de la caractéristique acoustique d'isolation au bruit de choc ΔL_w est réalisé au laboratoire d'essais de la Société GERFLOR.

Le site Saint Paul Trois Châteaux de la Société GERFLOR est certifié ISO 9001, ISO 14 001 et ISO 50001.

2.8. Supports admis et préparation des supports

2.8.1. Supports admis

2.8.2. Supports neufs à base de liants hydrauliques

2.8.2.1. Nomenclature des supports

Les supports admis sont tous les supports décrits au § 6 de la norme NF DTU 53.12 P 1-1-1 « Revêtements de sol PVC collés », y compris les planchers chauffants conformes aux normes NF DTU 65.14 et NF P 52-303 (DTU 65.7).

Les planchers rayonnants électriques (PRE) conformes au CPT *Cahier du CSTB 3606_V3* sont également visés, mais uniquement en cas de pose maintenue en plein.

En outre, sont également admises les chapes fluides à base de ciment, faisant l'objet d'un Avis Technique ou DTA favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé.

2.8.2.2. Exigences relatives aux supports

Cf. § 6 de la norme NF DTU 53.12 complété et modifié comme défini ci-dessous.

En outre, dans le cas d'une chape, l'écart maximal de planéité sous le régleur de 20 cm ne doit pas excéder 1 mm.

2.8.2.3. Travaux préparatoires

Cf. § 9.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 ou, dans le cas d'une chape fluide, le DTA de la chape, pour la pose d'un revêtement de sol plastique.

Si la planéité n'est pas conforme aux tolérances requises, l'application d'un enduit de sol est requise, conformément au § 9 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

En outre :

- Dans le cas d'un chape fluide l'enduit de sol, avec le primaire associé, doit bénéficier d'un certificat QB en cours de validité avec classement P au moins égal à celui du local et visant le support concerné.

Dispositions relatives aux risques de remontées d'humidité

Dans le cas d'un support exposé aux reprises d'humidité tel que décrit au § 5.3.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, s'il n'est pas prévu sur le dallage une chape ou dalle désolidarisée, il convient de mettre en œuvre un procédé barrière adhérent pour sol sur support humide ou exposé à des reprises d'humidité faisant l'objet d'un Avis Technique favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé, selon les indications inscrites dans les DPM (Documents Particuliers du Marché).

2.8.3. Supports neufs à base de bois

2.8.3.1. Nomenclature des supports

Les supports admis sont ceux visés par la norme NF P 63-203-1-1 (DTU 51.3) « Planchers en bois ou en panneaux à base de bois ».

2.8.3.2. Exigences relatives aux supports

Cf. § 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.8.3.3. Travaux préparatoires

Cf. § 9.1.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.8.4. Chapes fluides à base de sulfate de calcium

2.8.4.1. Nomenclature des supports

Sont admises les chapes fluides à base de sulfate de calcium faisant l'objet d'un Avis Technique ou DTA favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé.

2.8.4.2. Exigences relatives aux supports

Ce sont celles prescrites par l'Avis Technique ou DTA de la chape pour la pose d'un revêtement de sol PVC collé.

Ecart de planéité ≤ 5 mm sous règle de 2 m, 1 mm sous réglet de 20 cm.

2.8.4.3. Travaux préparatoires

Dans le cas de la pose maintenue en plein sur chape fluide à base de sulfate de calcium ou si la planéité n'est pas conforme aux tolérances requises, un enduit de sol adapté, faisant l'objet d'un certificat QB en cours de validité avec classement au moins égal à celui du local et visant ce support, sera réalisé, après égrenage, conformément au § 9 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.8.5. Supports existants en rénovation

2.8.5.1. Nomenclature des supports

Les supports anciens à revêtir admissibles sont ceux décrits au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1:

- les carreaux céramiques existants adhérents ;
 - les dalles plastiques semi-flexibles existantes;
 - les revêtements de sol PVC compacts en lés ;
 - les peintures de sol existantes ;
 - les supports en bois ou panneaux à base de bois non recouvert ou mis à nu ou préparé par dépose de l'ancien revêtement et des parties mal adhérentes ;
 - les supports à base de bois tels que décrits dans la norme NF P 63-203 (DTU 51.3), ;
- les anciens supports à base de liants hydrauliques y compris les chapes fluides à base, non recouverts ou mis à nu ou préparés par dépose de l'ancien revêtement et des parties mal adhérentes).

En outre, sont également visés :

- les anciens enduits de sol le cas échéant tels que décrits dans le e-cahier du CSTB 3635_V2 ;
- les anciens revêtements résilients compacts en lés autres que PVC : anciens revêtements linoléum, caoutchouc et vinyles compacts tels que décrits dans le e-cahier du CSTB 3635_V2 ;
- les anciens revêtement résilients compacts, tels que décrits précédemment, interposés sur des dalles vinyl-amiante tels que décrits dans le e-cahier du CSTB 3635_V2 ;
- les anciens sols en résine coulée tels que décrits dans le e-cahier du CSTB 3635_V2 ;
- les anciens parquets collés exécutés conformément à la norme NF DTU 51.2 et les anciens parquets cloués sur lambourdes ou solivage exécutés conformément à la norme NF DTU 51.1 à l'exception des parquets collés et des parquets cloués sur vide sanitaire ou dallage.

Note : la pose sur revêtements résilients sur mousse, vinyle expansé relief, linoléum sur mousse ou caoutchouc sur mousse étant exclue, ils devront donc être préalablement déposés.

2.8.5.2. Exigences relatives aux supports

Pour les supports visés par la norme NF DTU 53.12, l'étude préalable de reconnaissance du support est réalisée conformément au § 7.2 de cette norme.

Pour les autres supports existants admis, elle est réalisée conformément aux dispositions du CPT e-cahier 3635_V2 du CSTB. Les exigences relatives aux supports sont celles indiquées dans ce dernier ou complétées ou précisées comme indiqué à l'article 2.8.5 ci-dessous pour le support considéré.

La pose directe est possible lorsque l'état du sol existant le permet, ceci sans traitement des joints et des désaffleures entre éléments de l'ancien revêtement conservé, dans les limites indiquées ci-après pour chaque type.

Dispositions relatives aux risques de remontée d'humidité

Dans le cas d'un support exposé aux reprises d'humidité tel que décrit au § 5.3.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, une étude préalable permettra de vérifier la présence ou non d'un ouvrage d'interposition ou d'un procédé barrière assurant la protection contre les remontées d'humidité. Dans le cas où le résultat de l'étude montre l'absence d'un tel ouvrage, une protection contre les remontées d'humidité devra être réalisée comme précisé à l'article 2.8.2.3.

2.8.5.3. Travaux préparatoires

Supports revêtus de carrelage

Pour les supports visés par la norme NF DTU 53.12, la préparation est celle décrite au § 9.2.2 de la norme NF DTU 53.12 à l'exception de la l'élimination des traitements de surface et de la préparation mécanique par ponçage qui n'est pas nécessaire dans le seul cas de la pose semi-libre (périphérique).

En outre :

- il convient en particulier d'appliquer soit un enduit de sol adapté sur toute la surface ou soit un enduit de nivellement pour combler les joints, lorsque :
 - la largeur des joints entre carreaux est supérieure à 5 mm ;
 - les désaffleures entre carreaux sont supérieurs à 1 mm ;
 - la profondeur des joints est supérieure à 2 mm.
- en pose maintenue en plein, le traitement des joints à l'aide d'un enduit de sol doit être réalisé dans tous les cas afin d'éviter l'apparition d'un télégraphing à la surface du revêtement suivant le trafic.

Supports revêtus d'un sol souple compact, de dalles semi-flexibles non amiantées ou de dalles vinyle-amiante

Seule la pose sur anciens revêtements linoléum, caoutchouc et vinyles compacts (homogènes ou hétérogènes) est admise ; la pose sur revêtements résilients sur mousse, vinyle expansé relief, linoléum sur mousse ou caoutchouc sur mousse est exclue, ils devront donc être préalablement déposés.

L'étude et la reconnaissance des supports s'effectue conformément au § 7.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 pour les supports visés par cette norme et au e-cahier du CSTB 3635_V2 pour les autres supports admis.

- En outre, le recouvrement est possible s'il n'existe pas de désaffleure supérieur ou égal à 2 mm.

Dans tous les cas, à l'issue de cette étude :

- si plus de 10 % de la surface à recouvrir est manquante, non-adhérente ou présentant des défauts dans un même local, l'ensemble du revêtement est déposé ; le support est alors préparé comme indiqué précédemment ;
- si moins de 10 % de la surface à recouvrir est manquante ou non-adhérente dans un même local, les revêtements décollés non abîmés sont à nouveau collés et les surfaces sont préparées conformément au § 9.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 pour les supports visés par cette norme et au e-cahier du CSTB 3635_V2 pour les autres supports admis. .

Le sol est ensuite dépoussiéré par une aspiration soignée et lessivé puis rincé soigneusement si nécessaire.

Cas particulier des supports revêtus de dalles en vinyle-amiante

L'ensemble des interventions, la reconnaissance, la conservation ou la dépose totale ou partielle de l'ancien ouvrage, doit être réalisé dans le strict respect de la réglementation en vigueur qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

Sur ces supports, seul l'adhésif double-face Fix&Free100 et le ruban auto-agrippant V107 sont préconisés.

Peintures de sol

Le support est préparé comme indiqué conformément au § 9.2.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 pour les supports visés par cette norme et au e-cahier du CSTB 3635_V2 pour les autres supports admis à l'exception de la préparation mécanique par ponçage qui n'est pas nécessaire si la peinture est conservée.

Sols en résine coulée

Cf. *Cahier 3635_V2 du CSTB* : « Les sols en résine avec défauts sont systématiquement déposés en totalité, sauf s'il est prévu la mise en œuvre d'un nouveau revêtement en pose désolidarisée ».

Supports à base de bois

Le support est préparé comme indiqué au § 9.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 pour les supports visés par cette norme et au e-cahier du CSTB 3635_V2 pour les autres supports admis à l'exception de l'élimination par ponçage des traitements de surface (cires, vernis,...) qui n'est pas nécessaire dans le seul cas de la pose semi-libre (périphérique). L'élimination des traitements de surface existants par ponçage reste bien requise dans le cas où une pose maintenue en plein est prévue.

En outre, il convient en particulier :

- de procéder à un ponçage en cas de désaffleures supérieurs à 1 mm ;
- de traiter les joints entre éléments présentant une ouverture supérieure à 3 mm avec un enduit approprié.

Anciens supports remis à nu y compris supports à base de liant hydraulique ou chape fluide à base de sulfate de calcium

Le support est préparé comme indiqué conformément au § 9.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.8.5.4. Résistance thermique de l'ancien revêtement

Sur plancher chauffant à eau chaude, les anciens revêtements admis dans la nomenclature ci-dessus ne pourront être conservés que si la résistance thermique cumulée du complexe TRANSIT-TEX 2S2 ou TRANSIT-TEX MAX 2S3 ou TRANSIT-TEX MAX 33 posé semi libre ou maintenu sur l'ancien revêtement est inférieure à 0.15 m². K/W et, dans le cas d'une ancienne résine ou d'un ancien sol PVC, si l'épaisseur de l'ancien revêtement est inférieure à 3 mm.

Le calcul de la résistance thermique cumulée devra tenir compte de la résistance thermique du TRANSIT-TEX 2S2 ou TRANSIT-TEX MAX 2S3 ou TRANSIT-TEX MAX 33, de la résistance thermique de l'ancien revêtement et, enfin de celle de la lame d'air induite par la pose semi libre qui est estimée de façon conventionnelle à 0,02 m². K/W.

La validation du calcul devra être demandée à la société GERFLOR.

2.9. Mise en œuvre

2.9.1. Type de pose en fonction du support

Selon le support, le mode de pose admis est spécifié dans le tableau 6 en fin de Dossier Technique.

2.9.2. Stockage

Les lés sont stockés horizontalement sur une surface plane et propre et conformément à l'article 7.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1-3.

2.9.2.1. Conditions préalables à la pose

2.9.2.2. Conditions de température et d'hygrométrie

Cf. article 7.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3 complété comme suit :

En outre, les températures minimales pour effectuer la pose doivent être :

- de + 10 °C pour le support ;
- de + 10 °C pour l'atmosphère.

Les supports seront impérativement dépoussiérés et nettoyés de toute souillure (aspiration, balayage à sec ou humide) puis séchés.

Après nettoyage, dans le cas d'un support à base de liant hydraulique ou base bois préparé, il sera appliqué un primaire bouche pores pour rendre le support hors poussière là où le produit de maintien (adhésif, colle, poissant) sera appliqué.

2.9.3. Traçage des axes et calepinage des surfaces

Les axes longitudinal et transversal sont tracés sur le support.

En partie courante, les lés sont disposés de telle sorte que les découpes périphériques soient équilibrées (le dernier rouleau doit avoir une largeur supérieure à un demi-lé).

Dans les couloirs, les lés seront disposés dans le sens de la circulation principale sauf prescriptions particulières.

Les joints entre les lés doivent, dans la mesure du possible et compte tenu de la largeur utilisée, être placés en dehors des zones de fort trafic prévisible.

2.9.4. Réception du revêtement

Vérifier la référence du revêtement pour s'assurer que le produit est du type, de la couleur et de l'épaisseur commandés.

Les rouleaux installés dans un même local doivent provenir du même lot de fabrication.

2.9.5. Pose du revêtement

2.9.5.1. Disposition et préparation des lés

Cf. articles 9.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3.

Les lés sont mis en place selon l'axe longitudinal.

Ils sont déroulés et mis à plat dans l'ordre des numéros de pièces, en laissant 1 cm entre chaque lé, pendant 24 heures avant la pose.

Le revêtement est marouflé immédiatement après le déroulage.

2.9.5.2. Pose semi-libre (périphérique)

Le principe de pose est le suivant :

- 1) Déplier les lés par moitié ;
- 2) Disposer le ruban adhésif double-face, le ruban auto-agrippant ou la colle acrylique sous les joints (à cheval entre les lés) et en périphérie de la zone découverte comme indiqué dans les paragraphes ci-après ;
- 3) Appliquer le premier lé en suivant le trait de cordeau ;
- 4) Appliquer les lés suivants en suivant le bord du précédent lé sans laisser d'espace ;
- 5) Procéder de même pour la seconde moitié de la surface à recouvrir ;
- 6) Maroufler.

Le marouflage est effectué en deux temps :

- marouflage manuel en même temps que l'affichage des lés ;
- marouflage au rouleau au minimum 1 heure après l'affichage.

En cas de grandes longueurs (cas des circulations des parties communes), il est nécessaire de fractionner par adhésivage tous les 5 m.

En cas de pose de lés de 4 m de large, fractionner en largeur tous les 2 m par adhésivage.

2.9.5.3. Pose semi-libre par collage en périphérie

Elle est réalisée à l'aide d'une colle à base de résine acrylique en dispersion.

Sur support à base de liant hydraulique, de sulfate de calcium et sur support à base de bois

Sont concernés les supports suivants :

- béton et chapes à base de ciment ou de sulfate de calcium, avec primaire d'accrochage et de fixation (à base de résines synthétiques en dispersion) pour fond poreux ou fond bloqué ;
- bois et dérivés, avec primaire d'accrochage et de fixation (à base de résines synthétiques en dispersion).

Les colles préconisées (y compris sur plancher chauffant) sont celles définies au § 2.5.4.

L'application est réalisable en simple encollage à raison de 250 g/m², à la spatule A5 (TKB).

La colle est lissée au rouleau laqueur poils mi-longs sur une largeur d'environ 15 cm.

Avant de poursuivre la mise en œuvre, le temps de gommage prescrit par le fabricant de la colle doit être respecté.

Sur ancien revêtement de sol

Sont concernés les anciens revêtements de sol (y compris revêtements de sol résilient) et carrelages avec primaire d'accrochage pour supports non absorbants (à base de dispersion aqueuse).

Les colles préconisées sont les celles définies au § 2.5.3.

L'application est réalisable en simple encollage à raison de 200 g/m², à la spatule A4 (TKB).

La colle est lissée au rouleau laqueur poils mi-longs sur une largeur d'environ 15 cm.

Avant de poursuivre la mise en œuvre, le temps de gommage prescrit par le fabricant de la colle doit être respecté.

2.9.5.4. Pose semi-libre par ruban adhésif double face

Sur tout support à l'exception des dalles vinyle-amiante

Sont concernés les supports suivants :

- béton et chapes à base de ciment ou de sulfate de calcium, avec primaire d'accrochage et de fixation (à base de résines synthétiques en dispersion) pour fond poreux ou fond bloqué ;
- bois et dérivés, avec primaire d'accrochage et de fixation (à base de résines synthétiques en dispersion).

Référence	Distributeur
D75	GERFLOR
FIX & FREE 100	GERFLOR

Uniquement sur dalle vinyle-amiante

Le ruban préconisé est un ruban double face Fix & Free 100 ;

Référence	Distributeur
FIX & FREE 100	GERFLOR

2.9.5.5. Pose semi-libre par ruban auto-agrippant

Sur tous supports, y compris sur dalles vinyle-amiante.

Valable uniquement pour les revêtements TRANSIT-TEX 2S2 et TRANSIT-TEX MAX 2S3.

Référence	Distributeur
V 107	GERFLOR

2.9.5.6. Pose maintenue en plein

Uniquement TRANSIT-TEX 2S2 et TRANSIT-TEX MAX 2S3

La pose est exécutée conformément aux prescriptions du § 9.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3, la colle étant ici remplacée par un produit de maintien (voir article 2.5.3).

Pour éviter tout collage et obtenir l'amovibilité permanente, il est impératif de respecter :

- la consommation, sans surépaisseur ;
- le temps de gommage complet du produit de maintien avant d'afficher le revêtement (les prescriptions du fabricant doivent être respectées).

Les produits de maintien préconisés (y compris sur sol chauffant) sont les suivants (cf. article 2.5.3) :

Nom	Fabricant / Distributeur
CEGE 100 DPA	SIKA / CEGECOL
TEC 542	H.B. FULLER
ADHESITECH	BOSTIK
ULTRABOND ECO FIX	MAPEI
930 ADHESICOL	PAREXGROUP
U 1000	UZIN
U 2100	UZIN

L'application est réalisable en simple encollage avec les adhésifs de maintien déposés à la spatule finement dentée de type A1 (TKB) ou au rouleau à poils mi-longs.

2.9.5.7. Traitement des joints entre lés

Procédés « TRANSIT-TEX 2S2 » et « TRANSIT-TEX MAX 2S3 » : Dans tous les cas, les joints sont traités à froid.

Le produit de traitement préconisé est à base de PVC en solution dans un solvant :

Référence	Distributeur
Soudure à froid (référence 95607)	ROMUS

Procédé « TRANSIT-TEX MAX 33 » : Dans tous les cas, les joints sont soudés à chaud avec le cordon d'apport CR 40 de la société GERFLOR.

Cas de la pose sur anciennes dalles DVA :

Deux modes de chanfreinage sont possibles :

- manuel avec un outillage approprié (gouge arrondie, règle) ;
- mécanique avec une chanfreineuse électrique équipée d'une fraise ; il faut chanfreiner l'épaisseur de la couche d'usure.

L'usage du trusquin ou du triangle à chanfreiner est proscrit.

2.9.6. Traitement des joints de dilatation

Pour un joint affleurant, un profilé avec bandes PVC de la Société ROMUS est mis en œuvre ; le revêtement est coupé le long du joint et est soudé sur le joint souple.

Le joint de dilatation peut aussi être traité par un profilé de recouvrement mis en œuvre en surépaisseur sur le revêtement ; il est fixé sur un seul côté.

Important : Dans le cas d'un support en anciennes dalles vinyle-amiante, la fixation mécanique (par perçage du support) doit être effectuée dans le respect de la réglementation en vigueur.

2.9.7. Raccordement aux revêtements adjacents

Il est traité par recouvrement de la jonction à l'aide d'un profilé adapté choisi dans la gamme de la Société ROMUS ou équivalent en fonction des caractéristiques et notamment de l'épaisseur du revêtement contigu aux revêtements TRANSIT-TEX 2S2, TRANSIT-TEX MAX 2S3 et TRANSIT-TEX MAX 33.

Important : Dans le cas d'un support en anciennes dalles vinyle-amiante, la fixation mécanique (par perçage du support) doit être effectuée dans le respect de la réglementation en vigueur.

2.9.8. Traitement des joints périphériques

2.9.8.1. Locaux classés E1

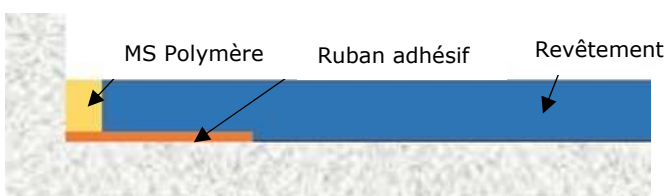
Le revêtement est simplement arasé en périphérie ; le jeu peut être recouvert par une plinthe rapportée en bois (naturel, à vernir ou à peindre) ou en matière plastique.

2.9.8.2. Locaux classés E2

Le revêtement est arasé en périphérie (entre 1 et 2 mm max) entre le bord du revêtement et le mur ou l'hubrisserie ou la tuyauterie, et le jeu est traité par remplissage à l'aide d'un mastic MS Polymère ; le joint peut ensuite être recouvert par une plinthe rapportée en matière plastique.

Cas spécifique sur dalle vinyle-amiante

Un calfatage est réalisé en aménageant un espace de 3 à 5 mm entre le bord du revêtement et le mur ou l'hubrisserie ou la tuyauterie. Cet espace est ensuite rempli au moyen d'un mastic MS Polymère. Le mastic MS Polymère est appliqué sur le ruban adhésif préconisé sur dalle vinyle-amiante à l'article 2.5.1 (FIX & FREE 100) (voir schéma ci-dessous).



En périphérie, le calfatage peut ensuite être recouvert par une plinthe rapportée.

2.9.9. Traitement du raccordement aux tuyauteries traversantes et aux pieds d' huisseries

Le revêtement est arasé et le jeu de découpe est rempli avec un mastic MS Polymère.

Cas particulier des supports contenant de l'amiante (DVA...)

Le revêtement est arasé. Remplir l'espace restant au moyen d'un mastic approprié (MS polymère) appliqué sur le ruban adhésif défini à l'article 2.5.1. Cf. schéma de l'article 2.9.8.2.

2.9.10. Contrôles d'exécution

Pendant les travaux, l'entreprise devra s'assurer que les irrégularités du support ont été correctement traitées.

A la fin des travaux, elle devra s'assurer :

- de la présence et de la continuité du calfatage en rives et aux pénétrations dans les pièces humides ;
- du traitement des joints entre lés ;
- de la présence et de la bonne fixation des barres de seuil et du revêtement.

2.9.11. Pose sur plancher chauffant

Cf. article 8.1.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

La pose semi-libre (périphérique) sur planchers rayonnants électriques (PRE) est exclue.

La pose sur plancher chauffant rafraichissant n'est pas visée par le présent document.

2.10. Mise en service

Cf. § 11 de la norme NF DTU 53-12 P1-1-3.

Pour un trafic pédestre normal et dans le cas de la pose semi-libre (périphérique), la mise en service peut être immédiate, à l'exception du cas de la pose par collage périphérique.

Pour les autres cas, elle a lieu 24 heures au moins après l'achèvement des travaux.

Lors de l'emménagement, les mobiliers lourds ne doivent pas être traînés à la surface du revêtement. Protéger les pieds de mobilier avec des embouts PVC ou polyéthylène. Si des éléments lourds sont amenés à circuler sur le revêtement, mettre des plaques de répartition.

2.11. Assistance technique

Lors de la négociation des marchés

Sur demande de l'entreprise retenue, la Société GERFLOR est en mesure d'intervenir pour l'assister.

Lors de la réalisation du chantier

Lors du démarrage du chantier, la Société GERFLOR est en mesure d'assister l'entreprise si cette dernière lui en fait la demande.

2.12. Entretien - Utilisation

TRANSIT-TEX 2S2 et TRANSIT-TEX MAX 2S3 : Se reporter aux notices d'entretien diffusées par le fabricant du revêtement pour les usages privés.

TRANSIT-TEX MAX 33 : Cf. fiche d'entretien des revêtements classés U4 P3 au plus.

B. Résultats expérimentaux

Réaction au feu

Cf. article 1.2.2.1 de la partie AVIS du présent Document Technique d'Application.

Acoustique

Cf. article 1.2.2.1 de la partie AVIS du présent Document Technique d'Application.

Aptitude à l'emploi

TRANSIT-TEX 2S2 et TRANSIT-TEX MAX 2S3 :

- Epaisseur totale
- Masse surfacique
- Epaisseur de couche d'usure
- Pelage entre couches
- Poinçonnement rémanent
- Résistance à la rupture en traction et allongement
- Stabilité aux UV
- Incurvation à la chaleur
- Résistance aux taches et à l'encrassement
- Comportement sous l'action d'un pied de meuble (pose semi-libre)
- Comportement sous la chaise à roulette
- Acoustique

Rapports d'homologation produits du laboratoire GERFLOR n° CSND-19076 du 27/09/2019)

TRANSIT-TEX MAX 33 :

- Epaisseur totale
- Masse surfacique
- Epaisseur de couche d'usure
- Pelage entre couches
- Poinçonnement rémanent à 24h
- Résistance à la rupture en traction et allongement
- Stabilité aux UV
- Incurvation à la chaleur et stabilité dimensionnelle
- Comportement sous l'action d'un pied de meuble P0 – 100kg (pose semi-libre)
- Comportement sous la chaise à roulette avec un poids de 90kg
- Comportement sous la chaise à roulettes avec un poids de 110 kg
- Acoustique

Rapports d'homologation produits du laboratoire GERFLOR n° CSND-19078 du 26/11/2019)

Rubans adhésifs FIX&FREE :

- Résistance au pelage et au cisaillement face ouverte et face fermée à 23°C et après vieillissement pendant 20 jours à 50°C
- (Rapports d'essais internes du laboratoire GERFLOR)*

Rubans adhésifs FIX&FREE et D75 :

- Résistance au pelage et au cisaillement avec revêtement TRANSIT-TEX 2S2 33 à 23°C et après vieillissement pendant 20 jours, 8 semaines et 12 semaines à 50°C
- (Rapports d'essais internes du laboratoire GERFLOR)*

C. Références

C1. Données Environnementales (*)

Revêtements TRANSIT-TEX 2S2, TRANSIT-TEX MAX 2S3, TRANSIT-TEX MAX 33

Ces revêtements font l'objet d'une déclaration environnementale (DE) collective.

Cette DE a été établie le 06/2013 par le Syndicat Français des Enducteurs Calandriers et Fabricants de Revêtements de Sol et Mur (SFEC). Elle n'a pas fait l'objet d'une vérification par tierce partie selon le programme de déclarations environnementales et sanitaires INIES et est déposée sur le site www.declaration-environnementale.gouv.fr.

Colles SADERTECH V8, TECHNIMANG et MIPLAFIX 800

Ces colles font l'objet d'une déclaration environnementale (DE) individuelle.

(*) Non examiné par le Groupe Spécialisé dans le cadre de cet Avis.

Cette DE a été établie le 03/2016 par la Société BOSTIK S.A. Elle n'a pas fait l'objet d'une vérification par tierce partie selon le programme de déclarations environnementales et sanitaires INIES et est déposée sur le site www.declaration-environnementale.gouv.fr.

Colles PLASTIMANG S, MIPLAFIX 200 et SADERFIX T3

Ces colles font l'objet d'une déclaration environnementale (DE) individuelle.

Cette DE a été établie le 03/2016 par la Société BOSTIK S.A. Elle n'a pas fait l'objet d'une vérification par tierce partie selon le programme de déclarations environnementales et sanitaires INIES et est déposée sur le site www.declaration-environnementale.gouv.fr.

Produit de maintien ADHESI-TECH

Le produit de maintien ADHESI-TECH fait l'objet d'une déclaration environnementale (DE) individuelle.

Cette DE a été établie le 03/2016 par la Société BOSTIK S.A. Elle n'a pas fait l'objet d'une vérification par tierce partie selon le programme de déclarations environnementales et sanitaires INIES et est déposée sur le site www.declaration-environnementale.gouv.fr.

Récapitulatif pour le système complet

Les données issues des FDES ont pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels les produits (ou procédés) visés sont susceptibles d'être intégrés.

Le tableau récapitulatif ci-dessous précise la nature et le statut de(s) déclaration(s) environnementale(s) transmise(s) par le demandeur.

C2. Autres références

- Début de la fabrication industrielle et des premiers chantiers : 2^{ème} trimestre 2006.
- Surfaces réalisées en France :
 - TRANSIT-TEX 2S2 : environ 600 000 m² par an.
 - TRANSIT-TEX MAX 2S3 : environ 120 000 m² par an.
 - TRANSIT-TEX MAX 33 : environ 10.000 m².

Tableau des références relatives aux données environnementales

Liste de tous les composants du système	État des références relatives aux données environnementales					
	Référence de la DE(1)	DE fournie et disponible		DE vérifiée par tierce partie indépendante habilitée(2)		Liste des données de performances certifiées
		OUI	NON	OUI	NON	
TRANSIT-TEX 2S2	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
TRANSIT-TEX MAX 2S3	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
TRANSIT-TEX MAX 33	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
CEGE 100 TECHNIC	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
CEGE 100 HQT	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
TEC 540	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
TEC 522	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
SADERTECH V8	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
TECHNIMANG	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
STIX A800 PREMIUM	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
ULTRABOND ECO 370	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
ULTRABOND ECO V4 SP	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
914 SUPACRYL	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
PLASTIMANG S	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
STIX A200 MULTI FLOOR	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
SADERFIX T3	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
GERTEC	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
KE 2000 S	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
KE 28	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Ruban Adhésif double face FIX & FREE	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Ruban auto-agrippant V 107	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
CEGE 100 DPA	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
TEC 542	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
FIX A760 TECH	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
ULTRABOND ECO FIX	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
930 ADHESICOL	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
U 1000	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
U 2100	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Traitement à froid réf.95607	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-

(1) Ne figurent ici que les DE pertinentes vis-à-vis du domaine d'emploi et des conditions de Conception/Dimensionnement/Mise en œuvre décrites dans le présent Avis Technique.

(2) Données non examinées par le Groupe Spécialisé dans le cadre de cet Avis.

Tableaux du Dossier Technique
TRANSIT-TEX 2S2 / TRANSIT-TEX MAX 2S3

Tableau 2 – Caractéristiques géométriques et pondérales

Caractéristiques	TRANSIT-TEX 2S2	TRANSIT-TEX MAX 2S3
Longueur des lés - NF EN ISO 24342 (m)	25	20
Largeur des lés - NF EN ISO 24342 (m)	2 / 4	2 / 4
Épaisseur totale - NF EN ISO 24346 (mm)	3,05 (+ 0,18/-0,15)	3,35 (+ 0,18/-0,15)
Masse surfacique - NF EN ISO 23997 (g/m ²) (tolérance en %)	2275 (+13/-10)	2605 (+13/-10)
Épaisseur des différentes couches – NF EN ISO 24340 (mm)		
- Couche de surface	0,40	0,45
- Couche intermédiaire armée	1,30	2,10
- Envers non tissé	1,35	0,80

Tableau 3 – Autres caractéristiques d'identification et d'aptitude

Caractéristiques	TRANSIT-TEX 2S2	TRANSIT-TEX MAX 2S3
Caractéristiques mécaniques		
Poinçonnement rémanent- NF EN ISO 24343-1	≤ 0,35 à 150 min	≤ 0,20 à 24 h
Module d'élasticité à 1% - Méthode M1 – Référentiel QB30	3,0 daN/cm	3,0 daN/cm
Allongement à la rupture – NF EN ISO 1421	> 40%	> 40%
Résistance à la déchirure – NF EN ISO 527	8,0 daN	8,0 daN
Résistance au déplacement d'un pied de meuble – NF EN 424	P2 (32kg, Pied 0)	P3 (100kg, Pied 0)
Chaise à roulettes – ISO 4918	OK 25.000 cycles	OK 100.000 cycles
Stabilité et cohésion		
Stabilité dimensionnelle à la chaleur (%) - NF EN ISO 23999	≤ 0,4	≤ 0,4
Incurvation à la chaleur (mm) – NF EN ISO 23999	≤ 8	≤ 8
Solidité des coloris à la lumière –EN ISO 105 – B02	≥ 6	≥ 6
Acoustique		
Efficacité d'isolation au bruit de choc Δ_{LW} – EN ISO 717-2	(16 ± 2) dB	(19 ± 2) dB
Niveau de bruit de choc normalisé $L_{n,e,w}$ – NF S 31-074	Classe B	Classe A

TRANSIT-TEX MAX 33**Tableau 4 – Caractéristiques géométriques et pondérales**

Caractéristiques	TRANSIT-TEX MAX 33
Longueur des lés - NF EN ISO 24342 (m)	20
Largeur des lés - NF EN ISO 24342 (m)	2 / 4
Épaisseur totale - NF EN ISO 24346 (mm)	3,60 (+ 0,18/-0,15)
Masse surfacique - NF EN ISO 23997 (g/m ²) (tolérance en %)	2800 (+13/-10)
Épaisseur des différentes couches - NF EN ISO 24340 (mm)	
- Couche de surface	0,60
- Couche intermédiaire armée	2,20
- Envers non tissé	0,80

Tableau 5 – Autres caractéristiques d'identification et d'aptitude

Caractéristiques	TRANSIT-TEX MAX 33
Caractéristiques mécaniques	
Poinçonnement rémanent : - selon NF EN ISO 24343-1 - selon NF EN ISO 24343-1 adaptée (rémanent à 24h)	≤ 0,25 à 2h30 (1) ≤ 0,20 à 24 h
Module d'élasticité à 1% - Méthode M1 – Référentiel QB30	3,0 daN/cm
Allongement à la rupture - NF EN ISO 1421	110%
Résistance à la déchirure - NF EN ISO 527	10,0 daN
Résistance au déplacement d'un pied de meuble - NF EN 424	P3 (100kg, Pied 0)
Chaise à roulettes - ISO 4918	OK 200.000 cycles
Stabilité et cohésion	
Stabilité dimensionnelle à la chaleur (%) - NF EN ISO 23999	≤ 0,4
Incurvation à la chaleur (mm) - NF EN ISO 23999	≤ 8
Solidité des coloris à la lumière -EN ISO 105 - B02	≥ 6
Acoustique	
Efficacité d'isolation au bruit de choc Δ_{Lw} - EN ISO 717-2	(19 ± 2) dB
Niveau de bruit de choc normalisé $L_{n,e,w}$ - NF S 31-074	Classe A
(1) Pour information	

Tableau 6 – Type de pose en fonction du support

Type de support	Pose périphérique			Pose maintenue en plein (Transit-Tex 2s2 et Transit-Tex Max 2s3)
	Colle	Double-face	Ruban auto-agrippant	
Support à liant hydraulique / sulfate de calcium	oui	oui*	oui*	oui
Support bois	oui	oui*	oui*	oui
Carrelage	oui	oui**	oui**	oui
Peinture de sol / Résine coulée	oui	oui	oui	oui
Revêtement de sol souple compact	oui	oui	oui	oui
Dalle vinyle amiante ****	Non	oui***	oui	Non
<p>* Après application d'un primaire d'accrochage</p> <p>** Selon la structure du carrelage</p> <p>*** Avec ruban double-face préconisé à l'article 7.422</p> <p>**** Dans le strict respect de la réglementation en vigueur au moment des travaux</p>				